

ON S'ABONNE.

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 8 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES. 25 centimes la ligne. RÉCLAMES. 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6. et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISSONS. Rows for 14 Jeudi, 15 Vendr, 16 Samed.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, heure de départ. Routes include Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle, etc.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: heure de départ, heure d'arrivée. Routes include Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, etc.

Arrivée des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, heure d'arrivée, heure de distribution. Routes include Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, etc.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 9 Juin 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 7 juin, Du 8, Du 9.

BULLETIN

C'était en 1863; l'Empereur Napoléon III, inaugurant la session des Chambres et arrêtant son regard sur la situation de l'Europe, déjà grosse de complications, constatait que cette même situation devait, si la sagesse des gouvernements ne se hâta d'intervenir, aboutir fatalement à la guerre.

Il y a quelques jours à peine, au moment où le redoutable horoscope, prononcé il y a trois années, menaçait de se réaliser, l'Empereur a adressé aux puissances européennes un suprême appel en faveur du maintien de la paix. Cet appel, proclamons-le, a l'honneur de la civilisation moderne, a été accueilli comme un véritable bienfait par l'opinion publique; tous les intérêts qui s'effrayaient devant l'imminence d'une conflagration armée se sont tout-à-coup rassurés, à cette pensée qu'ils trouveraient leur sauvegarde dans la puissante et généreuse initiative prise par le gouvernement de Napoléon III.

Malheureusement, les illusions qu'on se formait à cet égard viennent de s'évanouir, non pas devant un refus catégorique de l'Autriche, mais devant les réserves dont cette puissance faisait précéder sa participation aux délibérations de la conférence. Or, c'est pour nous un devoir de le constater: Les réserves formulées par la cour de Vienne ont été appréciées ainsi qu'elles devaient l'être; elles ont été considérées comme un refus positif de s'associer à la recherche des moyens qui pouvaient aboutir à une solution pacifique des conflits qui divisent certaines puissances. C'est ainsi que M. Gladstone, Chancelier

de l'Echiquier, répondant, hier, à un membre de la chambre des communes, au général Peel, a dit que l'Autriche « avait imposé à la réunion de la Conférence des conditions telles que toute délibération devenait impossible. »

Les amis de l'Autriche et le cabinet de Vienne lui-même tenteront vainement, en présence des déclarations du ministère britannique, de rejeter sur les adversaires de leur politique la responsabilité des événements qui sont à la veille d'éclater. Ni les subtilités diplomatiques, ni les dénégations ne parviendront à égaler l'opinion publique ou les arrêts de l'histoire. De même que l'Europe se sera montrée unanime en sa reconnaissance, pour applaudir aux suprêmes et généreux efforts tentés par Napoléon III, en vue d'épargner aux nations les calamités d'une nouvelle conflagration, elle n'hésitera pas à faire peser sur ses véritables auteurs l'écrasante responsabilité qu'ils auront encourue.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Nous croyons savoir que lord Clarendon et le prince Gortschakoff ont exprimé au gouvernement français l'opinion que les réserves de l'Autriche rendaient inutile la réunion projetée de la Conférence.

En présence de la situation créée par ces réserves, il paraît difficile que le gouvernement de l'Empereur ne partage pas la manière de voir, des deux cabinets de Londres et de St-Petersbourg.

A. POLIN.

La réponse de l'Autriche, qui a amené l'ajournement de la Conférence, est, dit-on, conçue en des termes qui excluent formellement des délibérations des plénipotentiaires la question de la Vénétie et celle des duchés de l'Elbe.

La Conférence se serait, dès lors, trouvée en présence de la seule question de réforme fédérale. Or, cette question ne pouvait être soumise aux puissances neutres qu'autant qu'elle aurait pu intéresser l'équilibre européen; autrement, elle constitue une question intérieure dont les gouvernements étrangers ne pourraient s'occuper sans ingérence.

Réduite à ces termes, l'œuvre de la Conférence ne pouvait aboutir à aucun résultat sérieux et devenait par conséquent inutile.

La France. A. POLIN.

Une dépêche de Hambourg, 7 juin, annonce que les troupes prussiennes sont entrées dans le Holstein; elles doivent, assure-t-on, s'établir à Kiel, à Rendsbourg et à Itzehév. Cette dernière ville est désignée, comme on le sait, pour la réunion des Etats du Holstein, convoqués sur la demande du cabinet de Vienne. Les hostilités sont, de fait, ouvertes.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

RUPTURE DE LA CONFÉRENCE. L'Agence Havas-Bullier nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes:

Angleterre

Londres, 5 juin, soir.

Ce soir, à la Chambre des communes, M. Gladstone, chancelier de l'Echiquier, répondant au général Peel, a dit:

Un télégramme a été reçu de Paris, annonçant que l'Autriche avait imposé, pour la réunion de la Conférence, des conditions telles que l'objet de la Conférence devenait impraticable. Depuis lors il a été constaté que l'Autriche désirait que toutes les puissances qui se proposaient de prendre part à la Conférence fussent préalablement requises de décider que l'on exclurait des délibérations ce qui pourrait tendre à donner à quelqu'un des Etats ou puissances un accroissement de territoire ou un accroissement de force. Le gouvernement français a pensé que cette condition équivalait à une rupture complète de la Conférence; et le gouvernement de la reine, partageant cette opinion, je regrette de déclarer que toute probabilité, quant à présent, de la réunion de la Conférence a cessé.

Le Globe confirme la nouvelle que les puissances neutres considèrent les conditions de l'Autriche comme rendant la Conférence inutile. Le cabinet de Vienne les a mises ainsi dans l'impossibilité d'empêcher des conséquences devant lesquelles l'Europe s'épouvante. La solution est maintenant aux mains des puissances qu'il n'est presque pas prématuré d'appeler belligérentes.

Prusse.

Berlin, 5 juin.

Les grandes puissances neutres ont déclaré à Vienne que la Conférence avait échoué par suite des réserves de l'Autriche concernant l'Italie, comme aussi des déclarations autrichiennes à la Diète dirigées contre la Prusse.

Berlin, 5 juin, soir.

Le cabinet de Saint-Petersbourg a fait savoir à Vienne qu'il considérait la réponse de l'Autriche comme un refus de venir à la Conférence. Le gouver-

nement russe a donné avis de son opinion à cet égard aux cours de Londres et de Paris.

Allemagne.

Francfort, 5 juin.

On apprend de Londres, qu'aussitôt après avoir reçu communication des réserves mises par l'Autriche à son acceptation de la Conférence, le gouvernement anglais a informé, le jour-même, l'ambassadeur d'Autriche à Londres qu'à son avis ces réserves ne pouvaient que rendre la Conférence impossible. Le foreign-office a informé de sa manière de voir le cabinet des Tuileries.

Francfort, 7 juin.

La Bavière et la Prusse insistent pour la prompt exécution de la résolution fédérale concernant les changements à effectuer dans les garnisons de Mayence, Francfort et Rastadt.

Veimar, 7 juin.

Les chances d'une issue favorable des délibérations au sein du comité des neuf ayant disparu, plusieurs souverains allemands, qui adhèrent aux propositions de réforme de la Prusse, ont l'intention de provoquer dans l'intérêt de la paix, et en dehors de la Diète, des délibérations sur la convocation d'un parlement.

Hambourg, 7 juin.

Les troupes prussiennes sont entrées ce matin dans le Holstein, avec l'intention d'occuper Kiel, Rendsbourg et Itzehév (lieu de la réunion des Etats).

Autriche.

Vienne, 7 juin.

On lit dans la Nouvelle Presse libre: La dépêche dont M. Werther a donné, hier, lecture à M. le comte de Mensdorff, proteste contre la déclaration autrichienne à la Diète, et déclare que la Prusse est décidée à soutenir par tous les moyens ses droits acquis par les traités et lésés par l'Autriche. M. de Werther a informé ensuite M. de Mensdorff que M. de Manteffel, avait reçu l'ordre d'entrer en temps opportun, dans le Holstein, et d'occuper ce duché en vertu du condominium institué par le traité de Vienne.

Italie.

Florence, 7 juin.

Le roi doit être de retour ce soir à Florence. La chambre des députés a adopté les projets financiers par 445, contre 40.

Le Diritto publie une lettre du général Turrau député Mauro-Macchi, sur les intentions des patriotes italiens relativement à la Dalmatie. M. Mauro-Macchi répond, que les italiens désirent la guerre, dans le but seulement de délivrer les provinces italiennes, mais qu'ils respecteront les droits des autres peuples.

Brescia, 7 juin.

On mande de Venise, le 6: Le conseil municipal est convoqué pour vendredi, à l'effet de nommer une commission chargée de pourvoir à la subsistance des classes pauvres, en cas de blocus.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 9 juin 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Deuxième partie

XI.

— Le cheval de bataille de Rube. —

L'attitude défensive que nous primes si rapidement produisit un effet immédiat sur nos ennemis, qui s'arrêtèrent de concert dans la prairie. Les plus avancés, qui se croyaient trop près de nous, firent volte-face et repartirent au galop.

— Ah ! fit Rube, regardez-les, ils ont eu soin de mettre un espace suffisant entre nos carabines et leurs lâches carcasses !

Nous aperçûmes l'avantage de notre nouvelle position. Nous pouvions présenter tous trois le front, de quelque côté que l'ennemi nous menaçât; nous n'avions plus à craindre d'être entourés. Le demi-cercle qui s'étendait derrière nous était protégé par la mesa inaccessible. Nous ne devions surveiller qu'un demi-cercle, et moins encore, car nous vîmes alors que notre

position était défendue à droite et à gauche par deux saillies du rochers, longues de trois cents yards. Nous n'aurions pu choisir une meilleure position. C'est ce que nos adversaires aussi comprirent très-vite, car leurs cris de victoire se changèrent en exclamation de dépit. Mais, grâce à une circonstance nouvelle, leur ton changea presque aussitôt, et ils poussèrent encore une fois des cris de triomphe.

Cherchant à découvrir la cause de ce revirement, nous vîmes avec consternation qu'ils recevaient un renfort. Cinq hommes qui faisaient évidemment partie de la même bande, accouraient au galop. Ils semblaient être arrivés de derrière la mesa, direction de la rancheria; la butte nous avait caché leur approche. Cet accroissement de forces ne parut pas accroître le courage des guerilleros, car ils ne tentèrent aucun assaut.

A l'arrivée de ces nouveaux alliés, la troupe défila deux à deux et se déploya aux extrémités de la petite baie où nous avions cherché un refuge. Six couples ennemis s'alignèrent alors devant nous à distance égale les uns des autres. Les quatre hommes restants, Tjurra et trois autres, demeurèrent en face de nous.

Dans l'un des nouveaux venus, je reconnus un coquin que j'avais souvent vu à la rancheria. C'était un homme de haute taille, et, chose rare parmi les Mexicains, il avait des cheveux rouges; ou le connaissait familièrement sous le sobriquet d'El Zorro (le renard), sans doute à cause de la teinte de ses cheveux. J'avais entendu dire de bonne part, de l'alcade lui-même, que le gaillard n'était ni plus ni moins qu'un saltador (bandit). Il est vrai qu'El Zorro ne faisait pas un secret de sa profession. Le brigand du Mexique est ha-

bituellement bien connu de ses compatriotes. Dans ses moments de loisir, il apparaît dans les villes populeuses, se promène hardiment dans les rues et se mêle librement à la foule. Tel était El Zorro le bras droit d'Ijurra.

Le dessein de nos ennemis était clair: ils n'avaient pas l'intention de nous attaquer immédiatement; voyant bien que notre retraite était impossible, ils avaient résolu de nous bloquer jusqu'à ce que la faim et la soif nous forçassent à nous rendre. Leur calcul n'était pas mauvais. Si leur valeur était faible, leur astuce était profonde.

Rube parut tout déconcerté en voyant les guerilleros prendre position.

— Nous voici en sûreté pour le moment; dit-il d'un ton bourru; mais pourrions-nous encore battre en retraite? Que je sois scalpé, Billee, si notre intérêt n'est pas de les attaquer avant que nous succombions ici à la fin comme des bêtes fauves dans un gîte muré. Ah! déjà je mangerais bien pour ma part un ours gris! Allez fumer ailleurs! cria tout à coup le vieux trappeur aux Mexicains, qui venaient d'allumer des cigares et qui soufflaient froidement la fumée de notre côté; allez fumer ailleurs, vilaines peaux jaunes! Mon nom n'est pas Rube Rawlings si je n'en fais pas fumer plusieurs avant demain. Donne-moi du tabac, Garey; cela me fera peut-être oublier la faim. Ciel! ma jument!

Un spectacle barlesque s'offrit alors à nos yeux, et, malgré la gravité de la circonstance, nous rîmes à gorge déployée.

La vieille jument, qui pendant de longues années, avait transporté Rube par monts et par vaux, était

une créature presque aussi originale que son maître. Décharnée et osseuse, elle avait, comme toutes celles de sa race, de longues oreilles, et elle appartenait à la famille de Rossinante. Ses longues oreilles lui donnaient l'air d'un mulet, mais c'était une vraie Mustang et, en dépit de son regard dégénéré, une andalouse pur-sang. Dans la première période de sa vie, elle avait dû avoir cette couleur « argile » commune aux chevaux mexicains; le temps et les ciseaux l'avaient métamorphosée. Les poils gris prédominaient maintenant, surtout à la tête et au cou; elle était pousseuse; parfois son dos se soulevait comme secoué par l'influence spasmodique des poumons; on eût dit que la pauvre bête voulait ruer et qu'elle ne le pouvait pas. Son corps était aussi mince qu'un rail; elle portait habituellement la tête au-dessous du niveau des épaules, mais quelque chose dans l'éclat de son œil solitaire, — car elle n'en avait qu'un, — disait qu'elle n'avait pas l'intention de quitter bientôt la vie. Comme Rube le proclamait souvent, c'était une bête à faire de vieux os.

Voilà le portrait fidèle de la vieille jument sur laquelle notre attention venait d'être si subitement appelée.

Après l'avoir abandonnée dans la prairie, nous n'avions plus songé à la pauvre créature. Nous nous inquiétions peu, du moins Garey et moi, de son sort.

Pour Rube il était loin de partager notre indifférence. Il se serait, pour ainsi dire, laissé couper un de ses poings, à condition de conserver sa fidèle compagne; à maintes reprises, il avait exprimé l'espoir qu'il ne lui arriverait rien de fâcheux. Nous nous attendîmes à la voir fusiller ou prendre au lazo par

Espagne.

Madrid, 6 juin.

La *Correspondancia* dit que l'Espagne et le Portugal agiraient de concert, en cas de guerre européenne, pour défendre leur neutralité, si cette neutralité était menacée.

Revue des Journaux.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

Le *Moniteur* a confirmé ce que nous avons dit au sujet des difficultés qui doivent naître de la réponse de l'Autriche aux propositions de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

Nous savons déjà l'impression produite à Saint-Pétersbourg et à Londres par cette réponse. On s'est aussitôt demandé dans ces capitales, non sans raison, à quoi désormais pourrait servir la conférence projetée, si le cabinet de Vienne persistait dans ses résolutions actuelles. En effet, les trois puissances neutres avaient accepté pour programme de la conférence les questions suivantes : le différend italien, les duchés de l'Elbe et la réforme fédérale, en tant qu'elle intéressait l'équilibre européen. Or, d'après les réserves de l'Autriche, deux de ces questions au moins disparaîtraient du programme. Si l'Autriche n'admet pas que l'on puisse s'occuper de la Vénétie, que peut dire la conférence sur le différend italien ? Secondement, en soumettant à la Diète l'affaire des duchés, l'Autriche en dessaisit naturellement la conférence ; on ne porte pas le même procès devant deux tribunaux à la fois. Reste la réforme fédérale, c'est-à-dire la seule des trois questions qui fût posée d'une façon tout éventuelle, qui pouvait se présenter ou ne pas se présenter ; car la solution pouvait ne regarder que l'Allemagne et ne toucher en rien à l'équilibre européen. Or, on sait avec quel soin et quel scrupule la France évite de s'occuper des affaires intérieures des autres pays. La réforme de la Confédération germanique n'était donc qu'une éventualité, et il est évident que l'Europe ne peut pas se réunir pour discuter sur un programme réduit à de telles proportions.

Nous regrettons vivement l'attitude prise par le cabinet de Vienne. Sans doute chaque puissance comprend ses devoirs et ses intérêts à sa façon ; mais il nous semble que l'Europe avait le droit d'attendre d'autres déterminations de la part d'une grande puissance conservatrice.

Quoi qu'il en soit, un fait reste acquis : il met une fois de plus en lumière la politique désintéressée de la France et sa sollicitude active pour la conservation de la paix européenne. La France a pris l'initiative d'une proposition d'arrangement ; l'Angleterre et la Russie se sont empressées de s'y associer, et l'on sait avec quelle rare mesure et dans quel esprit de conciliation leurs propositions ont été rédigées. Si ce projet ne doit pas réussir, l'Europe n'en doit pas moins se montrer reconnaissante envers les puissances qui, dans une pensée de désintéressement et de paix, avaient entrepris une noble et généreuse tâche.

On lit dans le journal des *Débats* :

A propos de l'attentat dirigé contre sa personne, l'Empereur de Russie vient d'adresser au prince Gagarine, président du comité des ministres, un rescrit où il est beaucoup question des doctrines menteuses et perverses qui, si on ne s'opposait pas à leur développement, mettraient sérieusement l'ordre social en péril. La Providence n'a, selon le czar, permis l'attentat du 4/16 avril que pour montrer ce que

un des guerilleros.

Cependant, il parut que tel ne devait pas être immédiatement son sort. Résolue à ne pas quitter son maître, elle nous avait suivis au galop. Sa lenteur la laissa bientôt en arrière, et elle ne tarda pas à se trouver au milieu des chevaux ennemis. Elle n'y avait pas passé inaperçue, mais comme elle n'était qu'une bête sans valeur, on n'avait pas daigné la prendre. Peu à peu elle se trouva aux derniers rangs, mais cela ne la détourna pas de son premier projet, et au moment de l'exclamation de Rube, elle traversait la ligne de nos adversaires. Le flair seul l'aidait.

Un des guerilleros s'élança alors pour la prendre, peut-être parce qu'elle portait une vieille selle, chargée de quelques objets de Rube.

Jument, selle, tout enfin valait à peine un coup de lazo, tel semblait du moins être l'avis du Mexicain ; au lieu d'employer le lazo, il voulut saisir la jument par la bride. Ce n'était point chose si facile. Lorsque le Mexicain se baissa pour prendre les rênes, la vieille jument poussa un de ses cris sauvages, leva les talons en l'air et les laissa retomber sur les côtes du Mexicain.

Nous entendîmes le bruit ; l'homme tomba de selle et roula à terre, selon toute probabilité grièvement blessé avec une couple de côtes brisées.

Au cri de la jument répondit la rire bruyant de son maître, qui fit retentir les rochers de ses éclats de joie jusqu'à ce que la jument l'eût rejoint au galop.

— *Wa-hoo-woop !* Ah ! te voilà, chère bête ! s'écria le vieux trappeur quand la jument s'arrêta devant lui. Tu m'a fait peur. Tu es la bien venue, ma vieille peau bleue. Ah ! tu me rapportes aussi m

l'on peut attendre de ces doctrines qui s'attaquent audacieusement à tout ce que les siècles nous ont appris à vénérer, c'est-à-dire à la foi religieuse, à la famille et à la propriété. Ce sont là, ajoute l'empereur Alexandre, les principes fondamentaux de l'ordre public qu'il faut graver dans l'esprit des peuples.

On ne saurait mieux dire ; mais qui enseignera au peuple russe le respect de ces principes, si le gouvernement lui-même ne les respecte que dans la mesure qu'il convient à ses intérêts ; si trop souvent, par ses lois et par ses actes, il semble prendre à tâche d'en provoquer le mépris et le renversement ?

Personne n'ignore, en effet, comment la religion, la famille et la propriété sont honorées et protégées dans une partie du moins des Etats soumis à la Russie. Est-ce encourager et affermir la vénération due à la foi religieuse que de donner aux peuples le spectacle de ces conversions et l'orthodoxie obtenues, parmi les catholiques des anciennes provinces polonaises, tantôt par la séduction, tantôt par la violence ? Un pouvoir qui apprend aux enfants à dénoncer et à livrer leurs parents ou leurs frères peut-il déceintement et utilement prêcher le culte de la famille ? Enfin comment l'idée de l'inviolabilité du droit de propriété s'imposerait-elle à tous les esprits, quand on voit ce même pouvoir disposer arbitrairement et en masse des propriétés dans toute une portion de l'Empire ? « Je n'ignore pas, dit l'Empereur dans son rescrit, que quelques fonctionnaires russes ne sont pas restés étrangers à la propagation de ces principes subversifs dont le développement doit être interdit. » L'aveu est franc autant que de bonne augure, mais il est loin d'être complet. Dans le royaume de Pologne, par exemple, ce ne sont pas seulement quelques fonctionnaires isolés qui ont favorisé, par leurs doctrines et leurs exemples, la propagation des idées justement flétries par le rescrit impérial ; c'est une administration tout entière investie d'un pouvoir dictatorial, à côté de l'administration militaire qui, sous la direction de personnages connus comme professant une sorte de communisme asiatique, semble avoir pris à tâche de détruire, parmi les populations, toute notion de la propriété, et proclame ouvertement qu'il n'y a de propriétaires que de par le czar : ceux à qui il donne et ceux à qui il daigne laisser une partie de ce qu'ils possédaient. Tel est le fond des doctrines de MM. Milutine, Tcherskosky, Kochelef, Solowief, membres principaux du soi-disant comité constituant. Le royaume a été couvert par eux d'agents chargés de mettre en pratique ces doctrines qui, à les en croire, peuvent seules assurer la russification du pays. Le gouvernement qui autorise leurs actes, qui en fait entrer les résultats dans les calculs de sa politique, peut-il s'en prendre à d'autres qu'à lui-même des effets que de telles doctrines et de tels exemples doivent nécessairement produire ?

Nous pourrions rappeler encore les mesures décrétées récemment pour obliger les propriétaires polonais, dans les provinces occidentales, à se dépouiller de leurs biens, ainsi que la manière dont ces mesures sont exécutées sous la surveillance directe du gouvernement impérial. Mais à quoi bon insister sur des faits connus de toute l'Europe ? Le langage tenu par l'empereur Alexandre, en présence des excès que nous venons de signaler, est d'une incontestable gravité ; nous voudrions y voir l'annonce d'un changement de système ; nous voudrions pouvoir espérer que tout ne se bornera pas à de

selle. Bravo ! N'est-ce pas une belle créature, Bill ? Ne vaut-elle pas son pesant en peau de castor ? Ah ! te voilà, vieille mouche à miel ! Par ici, à présent...

Et l'orateur, après quelques autres apostrophes, rapprocha l'animal du rocher et le plaça, comme une barricade additionnelle, entre lui et les Mexicains.

Notre gaieté involontaire dura peu ; elle fut interrompue par la vue d'un objet qui remplit nos cœurs d'une nouvelle appréhension.

(La suite au prochain numéro.)

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

vaines paroles, et que le gouvernement impérial se décidera à donner l'exemple du respect de ces principes que le czar déclare lui-même inviolables et sacrés.

Pour extrait : A. Layton

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

DU JOURNAL DU LOT.

Paris, 7 Juin.

La situation générale de l'Allemagne et de l'Italie, est la même qu'hier, mais on ne saurait méconnaître qu'elle s'accroît de la façon la plus alarmante du côté des duchés de l'Elbe. Des dépêches qui nous arrivent à la fois de Vienne et de Francfort, nous apprennent que le cabinet de Berlin a protesté avec énergie auprès de la cour d'Autriche et de la Diète germanique, contre l'application du nouveau programme développé par M. de Kubeck, en ce qui concerne le duché de Holstein. D'autres avis, envoyés directement de Berlin, ajoutent que le gouvernement du roi Guillaume a informé les puissances neutres que ses droits de souveraineté, dans les duchés, étaient menacés par la déclaration de l'Autriche à la Diète de Francfort et par la convention des Etats du Holstein ; qu'il ferait d'abord contre ces actes des démarches pacifiques, mais qu'en qualité de co-souverain il déclarait non valable la convocation des Etats et toute mesure exclusive du gouvernement holsteinois tant que l'Autriche n'aurait pas retiré sa déclaration à la Diète. Il est évident qu'un *casus belli* doit sortir de ses déclarations, si l'Autriche persiste dans sa politique.

Une autre circonstance ajoute à la probabilité du conflit. Si nous en croyons une dépêche de Kiel du 6, des troupes prussiennes seraient en marche pour réoccuper leurs anciennes garnisons dans le Holstein. Il sera difficile d'éviter un conflit, par suite de l'esprit d'animosité qui anime les troupes prussiennes et autrichiennes l'une contre l'autre. Ainsi se produisent et devront se produire de tous côtés, des causes de lutte armée, depuis que l'Autriche, par sa condamnable opiniâtreté, a rendu la conférence impossible.

En ce qui concerne spécialement le Holstein, il n'est pas douteux que l'Autriche a pris une attitude agressive qui justifie l'irritation de la Prusse. En vertu de l'article 5 de la convention conclue entre la Prusse et l'Autriche le 16 janvier 1864, c'est-à-dire quinze jours avant que les troupes austro-prussiennes eussent passé la frontière du Sleswig, ces deux puissances s'engagent formellement à ne prendre une décision sur la succession dans les duchés que d'un commun accord. Or, dans la séance de la Diète du 1^{er} juin, l'Autriche a soumis la solution de la question de succession à la Diète fédérale. Elle méconnaît donc, non-seulement dans son esprit, le traité qu'elle a signé, mais dans sa lettre. Quand on procède ainsi, on provoque sciemment une prise d'armes. Les feuilles anglaises, dont les traditions ont toujours été favorables à l'Autriche, constatent elles-mêmes la faute commise par cette dernière, en créant une telle situation. Les meilleurs amis de la maison de Hapsbourg, en sont à déplorer sa faute.

Pour extrait A. Layton.

PARALLÈLE.

La guerre étant tenue pour certaine et prochaine, et plus imminente du côté de l'Adige que sur les bords de l'Eider, chacun se dit : où est la plus forte armée, où sont les meilleurs soldats, est-ce en Autriche ou en Italie.

Quant au chiffre des bataillons, il s'égalise à peu près. L'armée autrichienne serait plus nombreuse ; mais elle a à faire face à une agression de la Prusse. L'armée italienne compte 300,000 hommes sous le drapeau ; mais il faut en distraire un quart ou un tiers, soit pour le service intérieur, soit pour les volontaires Garibaldiens, qui ne seront pas enrégimentés, s'ils le sont, avant trois semaines.

Pour ce qui est de l'esprit du soldat, de son aptitude, de sa solidité, de sa fougue dans le succès, de sa patience dans la défaite, voici un parallèle qui nous paraît répondre à la curiosité du lecteur :

« La cohésion de l'armée autrichienne est un produit de la discipline ; celle de l'armée italienne est l'équilibre de forces diverses.

« La base de l'éducation de l'armée italienne est l'agilité ; celle de l'armée autrichienne la solidité. La nature fait l'armée italienne, ainsi que presque toutes les armées de l'Europe, l'homme fait l'armée autrichienne.

« L'armée autrichienne vaut mieux que l'armée italienne dans la bataille méthodique qui déroule ses évolutions progressives ; l'armée italienne vaut mieux que l'armée autrichienne dans l'assaut où l'élan brise tout et emporte tout.

« Le soldat italien sait pourquoi il se bat ; le soldat autrichien pour qui. Le soldat italien est citoyen, se mêle au peuple, en reçoit l'impulsion, en sent le souffle ; le soldat autrichien est soldat et rien que soldat.

« L'armée autrichienne a une tradition : combattre, se battre toujours bien ; mais, en définitive, rarement vaincre. L'armée piémontaise, aujourd'hui italienne, a aussi une tradition : combattre, se battre tantôt bien, tantôt mal, mais gagner des victoires décisives.

Tels sont les soldats en présence. Nous allons, non sans émotion, les voir aux prises. Quelle sera l'issue, un autre Magenta ou un autre Novare ?

Pour extrait : A. LAYTON.

Extérieur.

Le Comité national romain a placardé la proclamation suivante :

Romains, la fête du statut dans le royaume d'Italie a lieu cette année dans des circonstances solennelles.

Plusieurs communes ont résolu d'employer, au profit de leurs vaillants enfants qui se signaleront pendant la guerre nationale imminente, et de leurs familles, les sommes qu'on dépense ordinairement pour fêter cet anniversaire. — Cet argent économisé, se joindra aux fonds que presque tous les municipes italiens ont respectivement votés pour distribuer des prix à la valeur extraordinaire et des secours aux infortunes survenues en accourant à la conquête de l'entière indépendance nationale. La position exceptionnelle de Rome fait que ses enfants vont sur le champ de bataille sans cette excitation qu'on pu accorder les villes sœurs régies par des institutions libres. — Mais si ces excitations ne peuvent provenir ici d'un décret formel de la représentation municipale, qui voudrait croire que la reconnaissance de Rome, à peine libre, pourra se montrer inférieure à celle des autres villes de la Péninsule envers ses enfants les plus méritants de la patrie commune ?

La fête du statut, ô romains ! offre en attendant, à votre Comité l'occasion de montrer dès à présent en votre nom, mais d'une manière correspondant aux conditions exceptionnelles de cette ville, avec quelle âme et par quels actes elle voudra un jour honorer ses plus nobles citoyens. Il a donc délibéré de déposer à la Banque nationale, à Florence, pour être à la disposition du ministre de la guerre du royaume, des titres de rente italienne équivalant à un capital nominal de dix mille francs, qui sera distribué aux dix premiers citoyens romains qui, soit dans les rangs de l'armée régulière, soit dans ceux des volontaires, s'empareront d'un drapeau ennemi ou gagneront la médaille d'or à la valeur militaire.

Le Comité, certain d'avoir bien interprété votre désir patriotique, nous attendons tous, avec une foi active que les destinées de notre patrie mûrissent.

Rome, le 1^{er} juin 1866.

Le Comité national romain.
(Italie du 4 juin.)

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 4 juin :

C'était peut-être un signe de confiance au succès des efforts qui se faisaient en vue du maintien de la paix que la garde n'eut pas encore quitté Berlin pour se rendre à la frontière. L'ordre donné à cet effet fut contremandé sitôt que le gouvernement eut pris la résolution de participer aux conférences de Paris. Mais l'espoir de la réunion de la conférence s'évanouissant de plus en plus, l'Autriche voulant exclure complètement la question vénitienne des délibérations de la conférence et abandonnant le traité de Gastein par sa déclaration faite à la Diète, le gouvernement prussien n'a pu hésiter plus longtemps à mettre en mouvement la garde, dont le départ a en effet commencé aujourd'hui. Pour ces troupes aussi on se servira en partie des chemins de fer ; mais, pour le moment, on n'expéditionera par cette voie que le matériel de guerre et il n'est pas probable qu'on ait recours ici à peu de temps aux chemins de fer pour de grandes dislocations de troupes.

La marche rapide des événements favorise l'agitation républicaine en Allemagne. Nous signalons ce fait à Messieurs les libéraux qui prétendaient, il y a quelques années, qu'il n'y avait plus en Allemagne de parti démocratique. Voici MM. Babel, de Leipzig ; Eichelsdorfer, de Mannheim ; Grün, de Heidelberg ; Kolb, de Spire ; Meyer, de Stuttgart ; Meergard, de Kiel ; Struve, de Francfort ; Trubert, de Hanau et plusieurs autres qui en qualité de comité de l'assemblée populaire, réunie le 20 mai à Francfort, en même temps que le congrès des députés et en opposition avec celui-ci, publient dans la *Feuille hebdomadaire allemande* de M. Eckardt un appel pour la formation d'un parti populaire en Allemagne. Une assemblée de députés des diverses sociétés populaires devra se réunir d'abord pour arrêter un programme dont les bases sont les suivantes :

1^o Base démocratique à donner à la constitution et à l'administration des Etats allemands.

2^o Lien fédératif entre ces Etats sur la base de l'autonomie.

3^o Etablissement d'un pouvoir fédéral et d'une représentation du peuple placés au-dessus des gouvernements des divers Etats. Ni hégémonie prussienne, ni hégémonie autrichienne.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre*, 4 juin :

On apprend que le gouvernement autrichien a adressé aux gouvernements étrangers une dépêche circulaire dans laquelle il explique sa résolution de transférer à la Diète germanique la décision de la question du Schleswig Holstein. On assure que cette dépêche est destinée à réfuter d'avance une communication prussienne dans laquelle on demanderait que l'Autriche renoncât à convoquer les Etats du Holstein. Le bruit a couru, aujourd'hui, à la bourse que le chemin autrichien du Nord avait reçu l'ordre d'envoyer tous les wagons disponibles en Galicie et que cette mesure se rattachait à des mouvements prochains de troupes russes. On nous dit que ce bruit est dénué de fondement, de même que celui d'après lequel la direction du chemin de fer du Nord aurait été transférée à Olmutz.

La *Gazette de Turin* du 5 juin, résume ainsi la situation :

Si, au risque de troubler la tranquillité générale, la Russie voulait, par hasard, faire pencher son influence morale et matérielle en faveur de l'Autriche, il ne resterait plus aux puissances occidentales qu'à se resserrer étroitement afin de livrer la dernière bataille de la vieille, contre la nouvelle Europe. Alors, l'Angleterre se rappellerait les intérêts qu'elle a eu en Orient et la France ne pourrait oublier qu'elle a toujours été à la tête du mouvement Européen actuel. Dans la lutte de l'absolutisme contre le principe des nationalités, les rôles se trouveraient naturellement distribués.

Pour extrait : A. LAYTON.

LES SCÈNES TUMULTEUSES DE MUNICH.

Heidelberg, 5 juin.
La bière de Mars monte facilement au cerveau de la populace de Munich. Depuis quelques soirées, la capitale de la Bavière est le théâtre de scènes tumultueuses. De déplorables excès ont été commis par la foule; la landwehr a dû faire usage de ses armes; le sang a coulé.

C'est contre quelques débits de bière qu'était tournée d'abord la colère populaire. Au milieu de bordées de sifflets et des cris sauvages, des bandes armées de pierres se portaient devant ces établissements: elles brisaient les fenêtres, défonçaient la devanture et détruisaient le mobilier.

Avant-hier, on s'est attaqué aux boucheries, aux boulangeries, et à quelques maisons d'Israélites. Des officiers et des gendarmes, surpris isolément, ont été brutalisés; la landwehr est intervenue plus énergiquement que les jours précédents; accablée de pierres, elle a fait feu sur la foule. Il y a eu un mort et une vingtaine de blessés.

On a prétendu faire remonter au rapport intime du roi et de Richard Wagner la responsabilité de ces troubles, transformer ces excès de la dernière des populaces en une sorte de manifestation populaire, semblable à celle dirigée en 1848 contre Lolla Montès; mais il n'en est rien. Les scènes tumultueuses de Munich n'ont eu aucun caractère politique; cependant, elles témoignent de l'agitation révolutionnaire qui s'est emparée des esprits au-delà du Rhin.

Pour extrait A Laytou.

Nouvelles du jour.

La situation reste inquiète. Ou plutôt l'incertitude a cessé: tout le monde s'attend à la guerre. Quand et sur quel point éclatera-t-elle? Voilà ce qu'on se demande à la Bourse et dans les cercles politiques. Les uns pensent que l'Autriche et la Prusse se battront dans les duchés; les autres croient que les premiers coups de fusil seront tirés vers le Mincio ou sur les rives de l'Adriatique. Un point à l'égard duquel tout le monde est d'accord, c'est qu'il n'y a plus, jusqu'à nouvel ordre, de conférence possible.

Un sentiment domine ces appréciations: c'est que la France, selon les déclarations de M. Rouher, garde sa liberté d'action en présence d'un conflit qu'elle a généreusement essayé de prévenir. Elle n'en fera usage qu'à bon escient et pour la protection du droit et de la justice.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. On se répanait naturellement en suppositions au sujet de cette séance, à laquelle assistait S. M. l'Impératrice. Ces conjectures ont un défaut: c'est d'être purement imaginaires.

Le général Govone, qui s'était rendu à Berlin chargé d'une mission par le cabinet de Florence, est arrivé hier à Paris d'où il est reparti ce soir. Il va reprendre le commandement de sa division au quartier général à Plaisance.

Une remarque a été faite dans l'entourage du palais royal; les officiers de la maison du prince ont acheté des chevaux pour leur service. Ils avaient pris la même précaution lors de la guerre d'Italie.

D'après une lettre écrite de Caprera au *Movimento* de Gènes, Garibaldi, qui était attendu le 5 ou le 6 juin à Florence, aurait ajourné son départ de l'île. Le général attendrait les instructions du gouvernement pour venir prendre le commandement des volontaires. Cet ajournement ne manque pas de signification; il confirme l'opinion, de plus en plus intense à Paris, que le conflit armé s'ouvrira entre l'Autriche et la Prusse, dans les duchés de l'Elbe.

On sait qu'à la suite des visites de S. M. l'Impératrice aux prisons de la Petite-Roquette et de Saint-Lazare, les jeunes détenus ont été dirigés sur les colonies agricoles. Une des grandes joies de ces pauvres enfants, qui du même coup retrouvaient le ciel, l'espace, l'activité, fut de s'entendre appeler par leurs noms, eux qui n'avaient auparavant pour personnalité qu'un numéro d'ordre.

L'Empereur François-Joseph est attendu à Prague, il y passera en revue les différents corps de l'armée du Nord, en ce moment en Bohême.

On procède en Prusse à la formation immédiate d'un dixième corps d'armée qui sera concentré aux environs de Berlin; il se composera des troupes de la landwehr, du premier ban.

Le bruit est répandu à Toulon, qu'une escadre cuirassée prussienne doit se rendre dans l'Adriatique pour se joindre aux forces navales italiennes.

On signe à Paris et dans les départements l'Adresse suivante:

A Sa Majesté l'Empereur des Français.

« Sire, Sous l'auguste et toute-puissante initiative de Votre Majesté, la France a donné son sang à l'Italie pour l'affranchir et a prêté son or pour l'organiser

ensuite.
» Nous ne réclamons pas la dette de reconnaissance du sang que nous avons versé pour l'Italie, mais nous sommes consternés de voir son Parlement oublier les engagements que la nation a pris envers nous lorsqu'elle a fait son appel aux capitaux français pour venir en aide à ses finances, comme elle avait fait appel à nos armes pour conquérir sa liberté!

» Quel que soit le sort que peut avoir par la suite le vote de la Chambre des députés italiens établissant une réduction de 8 p. 100 sur les arrérages d'une dette librement contractée envers nous, nous ne pouvons pas laisser passer un tel acte sans déposer aux pieds de Votre Majesté, qui est notre première protectrice, une énergique protestation contre un pareil vote, contre le principe de spoliation qui l'a dicté et contre un précédent de nature à porter la plus grave atteinte à la foi des traités.

» Nous savons, Sire, que Votre Majesté ne nous laissera pas sans défense; aussi, en invoquant sa haute intervention, nous obéissons moins à la crainte de voir nos intérêts délaissés qu'au sentiment de légitime indignation que nous inspire, de la part d'un peuple pour lequel la France a tant fait, cet oubli de tous ses devoirs, ce déni de tous les droits.

» Nous avons toute confiance, Sire, dans la haute protection dont nous couvrez et nous couvrirons toujours votre Gouvernement: nulle voix n'est mieux écoutée que celle de Votre Majesté, et, grâce à elle, justice nous sera rendue.

» Dans cet espoir, nous venons, Sire, déposer à vos pieds l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, de Votre Majesté, les très-humbles et très-obéissants serveurs et sujets.»

Pour extrait: A LAYTOU.

Chronique locale.

Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs d'Alais (Gard).

Avis relatif aux examens d'admission de 1866

Le Préfet du département du Lot, fait savoir au public que les examens des Candidats à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs d'Alais (Gard) auront lieu, dans tout le département, du 1^{er} au 15 août prochain.

Les Candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon, devront, avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement qui désignera l'Examinateur devant lequel ils auront à subir l'examen préalable. Cet Examinateur sera choisi autant que possible parmi les Instituteurs, Inspecteurs ou Sous-Inspecteurs des Ecoles primaires de l'arrondissement. Les Candidats qui sont nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Cahors, adresseront leur demande au Préfet du département.

Chaque Candidat devra produire les pièces suivantes:

- 1° Un extrait de naissance;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs;
- 3° Un certificat de Médecin ou d'un Officier de santé, constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, qu'il est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité permanente le rendant impropre au travail des mines;
- 4° Un livret d'ouvrier mineur faisant connaître le temps qu'il a travaillé dans les mines;
- 5° Un certificat délivré par un Ingénieur ou Directeur d'exploitation, constatant son aptitude présumée aux fonctions de Maître-Mineur, et ses titres aux bourses gratuites instituées par l'Etat et par les départements.

Les principales conditions d'admission sont les suivantes:

- 1° Avoir eu seize ans accomplis avant le 1^{er} janvier dernier;
- 2° Avoir travaillé pendant un certain temps comme ouvrier mineur dans une exploitation;
- 3° Savoir lire et écrire couramment, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique et le système métrique des poids et mesures.

Les autres renseignements relatifs aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'Ecole peuvent être obtenus à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures.

Le Préfet du Lot,

CH. DE PEBEYRE.

L'indifférence de la population à se conformer aux sages dispositions administratives, touchant les chiens, a occasionné hier matin, dans notre ville une *St-Barthélemy* de ces animaux. Une boulette empoisonnée était donnée sans pitié aux chiens errants sans muselière.

Malgré toute la répugnance que cause la vue d'un chien empoisonné, et la contrariété qu'en éprouve son propriétaire, si l'on songe aux horribles conséquences de l'hydrophobie, on ne peut qu'approuver la police dans ses mesures de rigueur, provoquées, du reste, par des circonstances particulières.

La sûreté publique exige de grandes précautions. Comme, on ne peut pas assurer que les chiens habitués à parcourir la voie publique, n'aient été atteints par un de ceux qui ont laissé chez nous des traces si cruelles de leur passage, nous croyons très prudent de se conformer à l'arrêté municipal qui dit de les tenir attachés ou muselés. On prévient de cette

façon la grave responsabilité qui incombait au propriétaire d'un chien qui viendrait à communiquer la rage à une personne. — Soyons donc dociles à la mesure qui, si elle est un peu gênante, est facile à exécuter.

Nous voilà décidément aux beaux jours. Espérons pour demain une journée plus belle que celle de dimanche dernier. Les processions de la Fête-Dieu qui doivent avoir lieu dans les paroisses promettent d'être splendides.

Sous peu de jours commencera, dans toutes les localités de la France, l'enquête agricole résolue par le gouvernement. On s'en est occupé dans les concours régionaux; on va s'y livrer dans les réunions des comices. Ce ne sont là, toutefois, que des préconsultations.

Le travail de conscription et d'ensemble sera confié à des délégués spéciaux, nommés par le préfet dans les départements, et par le ministre à Paris.

Cette disposition n'est pas sans soulever des objections de la part d'un certain nombre de cultivateurs et de propriétaires. Aussi une pétition vient d'être adressée à M. Béhic par des agronomes de la Côte-d'Or, qui voudraient que l'enquête fût exclusivement confiée aux comices de canton ou d'arrondissement, aux sociétés départementales ou régionales.

Le projet du gouvernement est plus généralisateur. Il n'exclut point les assemblées locales, dont les indications, les vœux, les doléances même seront recueillies avec soin et appréciées avec impartialité; mais il place l'information dont il s'agit en dehors de toute influence intéressée ou systématique. L'enquête, selon l'expression du ministre de l'Agriculture, doit être faite « sur le vif et à pied d'œuvre » pour obtenir les résultats qu'on en peut espérer. C'est ce qui aura lieu.

LA CARNIURE DE LA VIGNE.

La carniure de la vigne est une affection propre aux vignobles dont le sous sol est plus riche que la surface. Cette maladie se manifeste avec d'autant plus de vigueur que la surface elle-même est plus abondamment fumée; c'est le cas des vignobles des environs de Paris, Argenteuil, Suresne, etc., largement engrasés chaque année avec les boues de la grande cité.

Cet excès d'aliment, de suc artificiel, combinés avec les suc nourriciers de la terre, excite une trop grande fermentation, une élaboration trop prompte, trop abondante et trop riche. Elle donne à la végétation une trop grande activité et à la plante un *embonpoint* qui la conduit rapidement à l'état de maladie; cet état est véritablement la pléthore.

Nous devons à M. Chevalier, d'Argenteuil, la définition suivante des symptômes de cette affection: La plante pousse avec énergie, avec excès; le sarment (en hiver) est rougeâtre, plus dur, plus gros, plus cassant; ses yeux ou boutons sont plus multipliés, plus rapprochés les uns des autres, parce que le trop-plein de suc nourriciers a donné au cep une plus grande fécondité.

Mais comme les excès se touchent, cette fécondité extraordinaire est le signe certain et précurseur de la maladie et de la dégénérescence de la plante. Le cep, en cet état, offre d'abord des mannes qui se développent vigoureusement; mais après la floraison une partie des grains reste de la grosseur d'un grain de chenevis, d'autres de celle d'un pois, et le reste acquiert le volume ordinaire.

Quelle que soit la température, fût-elle dans les conditions les plus favorables au raisin, la grappe reste dans le même état.

Ce ne sont pas les suc séveux qui manquent, puisque le cep pousse plus abondamment que les autres, et qu'il jette de nouveaux sous-yeux dans chacun de ces nœuds, ce qui n'arrive point chez les ceps d'un plant sain dont la sève est employée à nourrir le fruit.

Cette dégénérescence va toujours en augmentant au point de ne donner que du raisin si petit qu'il mûrit sans avoir quitté sa position verticale, au lieu de s'incliner en penchant vers la terre comme on le voit chez les grappes saines.

Le cepage attaqué de cette maladie n'est plus propre à fournir du plant, des marcottes ou des crossettes. Quelle que soit la nature du sol ou les planteraient, la maladie se manifesterait dès la troisième feuille. Elle se développe dans le sable pur comme dans l'argile; elle s'incarne dans la constitution du plant, et devient pour la vigne une maladie chronique.

Elle procède par zones; elle commence par attaquer une vallée, puis un autre, puis une côte, et de proche en proche, elle s'étend comme la gangrène.

On a tenté mille moyens pour combattre la carniure. On ouvre des tranchées pour en arrêter les progrès, pour empêcher la communication. Elles arrêtent bien le mal pendant quelque temps, il est vrai, soit en favorisant l'évaporation des sels gazeux, soit en interceptant les suc nourriciers mal évaporés; mais le mal finit toujours par s'étendre, et le vigneron a le regret d'avoir sous les yeux une vigne parsemée de portions de terrain nu et découvert, dans lesquels on ne peut semer de grain sans attirer l'humidité et provoquer la rosée et la gelée blanche.

On a enrayé le développement de la carniure en plantant des sauvageons de pruniers qui poussent avec vigueur dans une vigne de bon sol. Cette végétation excessive ne peut se soutenir qu'en consommant une grande proportion de la graisse de la terre; la vigne se trouvant alors dans un milieu moins riche ralentit sa végétation et soutient mieux son fruit, le plant se maintient dans un état de santé modérée, parce qu'il n'est plus suffoqué par l'excès des aliments. Mais, quoi qu'on fasse, cet expédient ne détruit jamais radicalement la carniure.

Si cette affection se propageait, comme quelques personnes le croient, par le contact des poussières séminales au moment de la floraison, elle ferait les

mêmes ravages dans les vignes dont le sol est d'une nature différente de celle de celui où elle règne constamment. Son action étant extérieure, la nature du sol n'y serait pour rien; les tranchées ouvertes, la plantation des pruniers n'en arrêterait pas les progrès; mais elle règne constamment dans certains cantons plutôt que dans d'autres, elle s'y étend davantage; plus dans les terres fraîches, fortes, rouges, moins dans les argiles grises.

Tous les cepages prennent cette maladie, qui, comme nous venons de le dire, tient plus à la nature du sol qu'à toute autre cause; mais le plant attaqué planté dans une terre de nature opposée conserve l'infection, seulement la contagion de ce pied aux autres est presque insensible, pour ne pas dire nulle, et s'attaque seulement aux pieds voisins.

En les détruisant, la maladie cesse et ne revient plus; c'est ce qui, dans l'essentielle inspection de la vigne des vendanges pour marquer les plants atteints et éviter le sou-sol pour éviter les boutures, crossettes ou marcottes.

Les vignes sur un sol siliceux ou calcaire sont rarement atteintes de la carniure.

Nous pensons que si, au lieu de fumer ces vignes avec de bon fumier gras, on les arrose avec des boues grasses, on se contenterait d'y mettre de vieux terreau presque usé, qui ont perdu leur plus grande activité, la maladie ne se produirait pas. Nous préférerions même, pour les vignes à sol riche, les gazons d'une terre sèche, légère, siliceuse ou calcaire, où des gazons de bruyère; la végétation y serait moins stimulée, et la vigne en trouverait mieux.

En économie animale, un individu trop abondamment nourri devient trop gras; il souffre de pléthore. On lui applique alors un régime moins succulent, dans lequel l'usage d'aliments légers et même la diète concourent à appauvrir momentanément le chyle. L'économie végétale a les mêmes lois; il faut mettre le plant à la diète, et quelquefois même l'arracher.

Quand on a détruit une vigne atteinte de la carniure, il faut donner à la terre cinq ou six ans de repos avant d'y replanter les barbois.

(Moniteur Vinicole).

VINS ET SPIRITUEUX.

Les affaires en vins, à Bercy et à l'entrepôt sont assez insignifiantes, bien qu'ayant un courant assez satisfaisant; les prix se maintiennent très-fermes, sans qu'il soit possible de signaler de la hausse, dont les acheteurs ne veulent entendre parler sous aucun prétexte.

Les nouvelles venues des vignobles sont loin d'être aussi satisfaisantes que celles d'il y a trois semaines ou même quinze jours. Effectivement, le temps sec et froid a fait assez de mal aux vignes, mais encore la gelée est venue détruire bien des espérances. Le mal, dans son ensemble, a pu être exagéré comme il l'est tous les ans; l'époque véritablement critique pour la vigne, c'est la floraison; si elle se passe bien, c'est-à-dire sans pluie persistante, on aurait encore une bonne année ordinaire.

Dans la basse Bourgogne, les gelées du 16, du 17 et du 18 mai ont été pernicieuses pour les vignes en plaine ou dans la vallée de l'Yonne; le rayon d'Auxerre a plus particulièrement été atteint. Dans le rayon d'Avallon, les vignes seules de plaine ont eu à souffrir; les coteaux ont été respectés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
7 juin. Lanjou (Maria), rue des Augustins.
8 — Boulzaguet (Laurence), rue Clément-Marot.
- Mariages.
7 — Laville (Jean), et Martin (Pétronille).
7 — Bigot (Pierre), et Davy (Jeanne).
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Faits Divers.

La délicate Revalessière Du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, foie, gastrites, gastralgies, dyspepsies, diarrhée, poitrine, asthme, phibisie, gorge, bronchite, vessie, reins, intestins, inflammations, maqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60.000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/4 kil. 2 f. 25. 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 2 kil. 12 fr.; 3 kil. 18 fr.; 4 kil. 24 fr.; 5 kil. 30 fr.; 6 kil. 36 fr.; 7 kil. 42 fr.; 8 kil. 48 fr.; 9 kil. 54 fr.; 10 kil. 60 fr. Aux mêmes prix, la Revalessière chocolatée Du Barry, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol, Vinet, pharmaciens et chez tous les pharmaciens et épiciers.

Il vient de sortir du bague un homme qui y a passé trente-cinq ans. Condamné aux travaux forcés à perpétuité en mars 1831 pour homicide, par la cour d'assises du Calvados, il est entré au bague de Toulon dans le courant du même mois. Diverses commutations de peine que cet individu a obtenues ont réduit à trente cinq ans sa captivité. C'était le dernier pensionnaire du bague qui portait encore sur l'omoplate la flétrissure T. P. (travaux publics). On sait que la marque a été abolie après la révolution de Juillet.

Etude de M^e BOUSQUET-PONTIÉ, avoué à Figeac.

Le 6 juillet prochain, au tribunal de Figeac, à neuf heures du matin, il sera procédé à la vente des immeubles saisis au préjudice de Marie Cros, veuve Bru, en qualité de tutrice de ses enfants mineurs.

Cette vente se fera en deux lots, sur la mise à prix, savoir:

- 1^{er} lot 20 fr.
- 2^e lot 50 fr.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 7 juin).

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillage ne peut mieux ;
 2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZEC (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

ÉPICERIES — **DROGUERIE INDUSTRIELLE** — COMESTIBLES
 SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE
E. LEPETIT
 RUE DE LA LIBERTÉ, 4
 VINS FINS — **A CAHORS** — BONBONNERIE

VITESSE VOITURES PUBLIQUES et **PROBITE**
 et **SECURITE.** **ET A VOLONTÉ** et **EXACTITUDE**

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

PLUS D'ACCIDENTS DE VOITURES !!
BRANCARDS ET APPAREIL MOBILES OU ISOLATEUR SPONTANÉ.
Systeme LIÉVIN breveté, S.G.D.G.

Avec cet appareil simple, commode, sûr et pouvant s'adapter à toute voiture, on peut éviter des accidents qui plongent, tous les jours, quelque famille dans le deuil !

Prix d'un appareil..... F. 130

S'adresser à Toulouse à M. H. MERCIER, Carrossier breveté, ayant obtenu des médailles aux diverses expositions.
 A Figeac (Lot), à M. L. LIÉVIN, inventeur.
 Ce dernier traitera de gré à gré avec MM. les carrossiers de tous pays.
 Pour éviter la contrefaçon, les appareils portent le numéro d'ordre et la marque de fabrique déposés.

AVIS

M. RUAUD, M^d DENTISTE a donné assez de preuve de son talent supérieur pour la pose des DENTS ARTIFICIELLES EN ÉMAIL perfectionné monté sur or et platine. Dans sa bonne foi d'artiste, il n'a pas accepté la monture des dents en caoutchouc vu leur impureté pour la santé, se cassant facilement sans pouvoir les arranger. L'art dentaire exige beaucoup d'expérience ne veut pas de médiocrité, tout le mérite est dans l'ajustage des pièces et dentier. Le plus grand nombre de nos villes sont privées de bons dentistes qui n'en ont que le nom et non le talent. M. RUAUD, garantit tous ses ouvrages. Fixé depuis 45 ans dans cette ville, il a mérité votre confiance, son désintéressement envers tous l'oblige de vous dire de vous méfier de ces rouleurs qui infectent vos campagnes et ne font que des dupes.
 Rue de la Liberté.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{ds} de comestibles

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HERAULT)
 1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 1 heure de Montpellier

Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une **purgation sans rivale** et indispensable aux personnes fatiguées par le **saug** (maux de tête, étourdissements, faiblesses, engourdissements), la **bile**, les **plèvres**, etc., etc. (voir la notice). — Entrepôts : Paris, rue Réaumur, 43 ; Lyon, ph. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9 ; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger ; à Cahors, ph. VINEL.

CONFECTION DE PARIS
HABILLEMENTS TOUS FAITS
 ET SUR MESURE
MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénélon.
 Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

HUILE D'OLIVES

La Maison **BESSÈDE**, frère et sœur, de Marseille expédie franco de port dans toute la France.
Huile d'olives extra-fine dite vierge, douce et sans goût de fruit, garantie pure d'olives.
 à 2 fr. 50 le litre pour toute demande de 30 litres.
 Au-dessus de 30 litres, bonification de prix selon quantités.
 Adresser les demandes, 75, rue de la Palud.

CAFÉS DES ILES. — MARSEILLE — SAVONS BLANCS

Eaux MINÉRALES DE CRANSAC (Aveyron)
SOURCE ANCIENNE.

L'administration des Eaux de Cransac croit devoir prévenir le public et le mettre en garde contre les insinuations malveillantes qui tendraient à faire supposer que la *Source ancienne Richard* a subi quelque altération, ou qu'elle aurait même complètement disparu. — La déclaration d'utilité publique qui a placé ces eaux sous la surveillance et la protection spéciale de l'Etat, devrait suffire pour faire cesser de semblables dispositions, alors même qu'elles ne seraient pas démenties par l'affluence toujours croissante des buveurs. — Pour l'expédition des eaux, s'adresser, comme par le passé, à M. Dupuy régisseur.

VOITURES A VOLONTÉ
ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC.

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ
 Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :
 Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ;
 — Souillac, Planacassagne.

LA PANAMINE ROZIÈRE
SUPPRIME LE BOIS DE PANAMA

Rien n'est supérieur au bois de Panama pour nettoyer les étoffes, mais il a plusieurs inconvénients : 1° celui de colorer en brun rouge les étoffes de laine blanche ; 2° de nécessiter une décoction. **La Panamine**, faite avec l'extrait de ce bois, supprime la décoction et ne colore pas les étoffes. On la fait dissoudre dans l'eau au moment de s'en servir. Elle peut s'employer à la main pour détacher.

Se vend **30 centimes** chez les épiciers.

ESSENCE DE PANAMINE

M. Rozière a également extrait de ce bois précieux une essence qui remplace avec supériorité les *Benzines* et les *Savons* à détacher qui fatiguent l'odorat.

Pour quelques centimes d'essence de **Panamine**, on peut nettoyer un habillement complet ; mélangée à l'eau, cette essence peut servir pour la toilette et l'entretien de la chevelure ; elle rend la peau blanche et douce.

Les dames du Chili doivent la beauté de leurs cheveux à l'essence du **bois de Panama**.

Le flacon, 75 c., 1 fr. 50 ; le litre, 2 fr.

Ce nouveau produit est préparé par **M. Rozière**, chimiste, inventeur des *PASTILLES pour le POT-AU-FEU*.

A VENDRE

Une Etude de notaire, à St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montriat (Lot).

A Vendre aussi la Maison, où se trouve l'Etude. — Un Jardin et une Cour sont contigus à la maison.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Ruamps, propriétaire de ladite Etude.

On donnera toute facilité pour le paiement.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou descentes, rendant inutile les bandages et les pessaires, par la méthode de **PIERRE SIMON**. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.) Ecrire à M. **MIGNAL-SIMON**, bandagiste-herniaire aux **HERBIERS** (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu **PIERRE SIMON**. — S'adresser aussi à la pharmacie **BRIAND**, aux **Herbiers** (Vendée).

JACQUES SÉGUY
 PEINTRE
 MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
 Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n°55.
 Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.